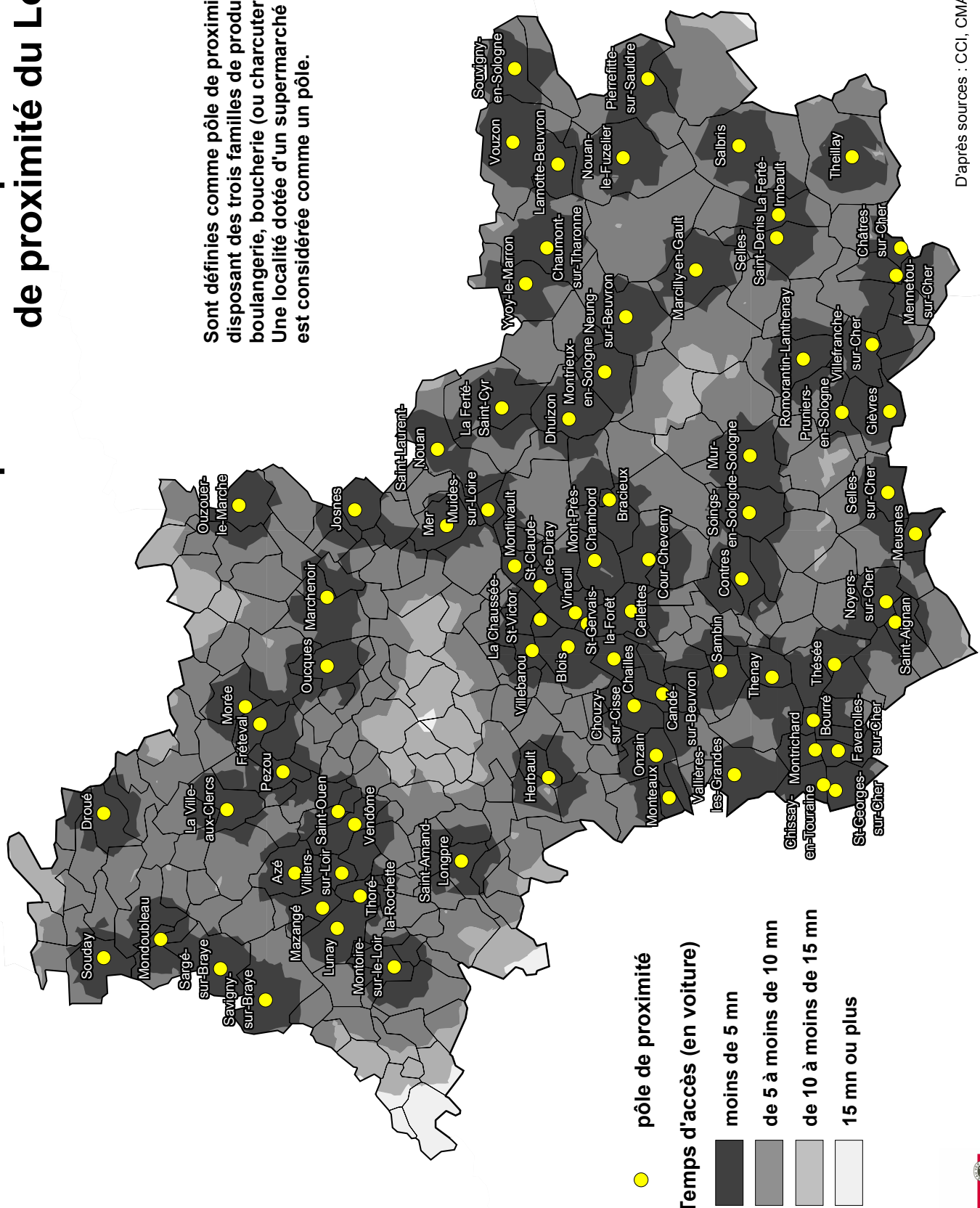


Temps d'accès aux pôles de commerces de proximité du Loir-et-Cher

Sont définies comme pôle de proximité les communes disposant des trois familles de produits de base : boulangerie, boucherie (ou charcuterie), épicerie. Une localité dotée d'un supermarché (ou hypermarché) est considérée comme un pôle.



- pôle de proximité
- Temps d'accès (en voiture)**
- moins de 5 mn
- de 5 à moins de 10 mn
- de 10 à moins de 15 mn
- 15 mn ou plus

D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2007

